

PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION DES NAVIRES ET DES RESIDUS DE CARGAISON DU PORT À SEC dénommé « PORT MARITIMA »



Dossier établi en août 2015

SOMMAIRE

1. Généralités

1.1. Objet du plan

1.2. Résumé de la législation applicable

1.3. Démarches entreprises par la Ville de Martigues

2. Présentation de Port Maritima

3. Les déchets d'exploitation et les résidus de cargaison produits par les navires fréquentant habituellement le port

3.1. Les déchets solides

3.2. Les déchets liquides

3.3. Autres

4. Type et capacité des installations de réception portuaires – Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison produits par les navires fréquentant habituellement les ports

5. Description du système de tarification

6. Informations des usagers

7. Plan de situation des installations de réception des déchets sur Port Maritima

8. Procédures de signalement des insuffisances constatées dans les installations de réception

9. Procédures de consultation permanente

10. Les personnes chargées de la mise en œuvre et du suivi du plan

Ce dossier a été réalisé conjointement par la Direction Parc de Figuerolles et Littoral de la Ville de Martigues et la SEMOVIM

1. Généralités

1.1. Objet du plan

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles, et leurs conditions d'utilisation.

Le plan est mis à la disposition des usagers qui sont invités à en prendre connaissance au bureau du port, sous format réduit par voie d'affichage et sur le site internet du port, à l'adresse suivante : www.semovim-martigues.com.

1.2. Résumé de la législation applicable

Les plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et résidus de cargaison constituent une mesure d'application de la directive 2000/59/CE, adoptée par le Parlement européen et le Conseil de l'Europe, le 27 novembre 2000. Cette directive s'inscrit dans le cadre de la politique communautaire en matière d'environnement, qui, dans le prolongement des conventions de l'Organisation maritime internationale, vise à assurer la protection du milieu marin contre les pollutions liées au transport maritime.

La directive 2000/59/CE a été transposée en droit français par plusieurs dispositions législatives et réglementaires, toutes codifiées dans le code des ports maritimes, à l'exception de deux arrêtés ministériels, datés des 5 et 21 juillet 2004.

Les parties législatives et réglementaires du code des ports maritimes ont été abrogées au 1^{er} janvier 2015 et reprises dans le code des transports.

- **Loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001** portant complément au livre III du Code des Ports Maritimes : Déchets d'exploitation et résidus de cargaison.
- **Décret n° 2003-920 du 22 septembre 2003** portant transposition de la directive 2000/59/CE.
- **Décret n° 2005-255 du 14 mars 2005** portant diverses propositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine portuaire.
- **Décret n° 2011-501 du 6 mai 2011** portant diverses dispositions en matière portuaire.
- **Arrêté du 5 juillet 2004** portant sur les informations à fournir au port par les capitaines de navires sur les déchets d'exploitation et les résidus de cargaison de leurs navires.
- **Arrêté du 21 juillet 2004** relatif aux plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison dans les ports maritimes, donnant les éléments composant les plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison dans les ports maritimes.

- **Code des transports – partie législative – section 3** : déchets d'exploitation et résidus de cargaison
- Articles L 5334-7 à L 5334-11 et L 5336-11 : sanctions pénales.
- **Code des transports – partie réglementaire – section 6** : déchets d'exploitation et résidus de cargaison
- Article R 5314-7 : « pour répondre aux besoins des navires utilisant habituellement le port, l'autorité portuaire établit, dans des conditions qu'elle détermine, notamment en ce qui concerne la consultation des usagers, un plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires et des résidus de cargaison. Un plan de réception et de traitement des déchets, établi dans les conditions prévues par les autorités portuaires intéressées, peut être commun à plusieurs ports. Le plan fait l'objet d'un réexamen par l'autorité portuaire tous les trois ans, ainsi qu'après toute modification significative de l'exploitation du port. Il est communiqué au représentant de l'État. Le contenu du plan est conforme aux prescriptions de l'arrêté conjoint du ministre chargé des ports maritimes et du ministre chargé de l'environnement définissant le contenu et les modalités d'élaboration de ces plans qui comportent notamment le recensement des besoins et des installations utilisables, les procédures de réception et le système de tarification. »
- Articles R 5321-37 à R 5321-39 : financement des coûts de réception et de traitement des déchets d'exploitation de navires.
- **Délibération n°15-8 du Conseil Municipal du 23 janvier 2015, approuvant le Règlement de Police applicable aux ports de plaisance de Ferrières et de l'Île.**
- **Arrêté municipal n°413-2015 du 11 juin 2015, portant Règlement de Police applicable aux ports de plaisance relevant de la Ville de Martigues et situés sur les bassins de Ferrières, du Miroir aux Oiseaux et du Canal Saint-Sébastien.**

Cette réglementation s'applique à l'ensemble des ports maritimes, quelle que soit leur activité (plaisance, pêche, commerce), et quel que soit leur statut. Elle a principalement pour objet :

- De permettre à l'ensemble des usagers de l'ensemble des ports de disposer d'installations adaptées pour recevoir les déchets d'exploitation et résidus de cargaison de leur navire.
- D'imposer aux navires de commerce et à certains grands navires de plaisance une obligation d'information préalable du port sur leurs besoins en matière d'installations et de réception.
- D'organiser et de planifier la réception des déchets et résidus de cargaison.
- De rendre obligatoire l'utilisation par les navires des installations de réception des déchets et résidus mises à leur disposition, sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 40.000 euros.
- Enfin, de mettre en place un mécanisme de financement incitatif, reposant sur le principe de pollueur-payeur.

L'attention des usagers est retenue sur l'obligation légale de dépôt systématique, dans les installations appropriées, des déchets produits par leurs navires.

1.3. Démarches entreprises par la Ville de Martigues

Pour se conformer aux dispositions légales, la Ville de Martigues a élaboré un plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires et des résidus de cargaison. Ce plan reprend dans le détail les éléments suivants :

- une présentation des ports,
- une évaluation des besoins en matière d'installations et de réceptions portuaires, compte tenu des besoins des navires qui font habituellement escale dans le port,
- une description du système de tarification,
- les procédures à suivre pour signaler les insuffisances constatées dans les installations de réception portuaire,
- les procédures de consultation permanente avec les utilisateurs du port, les particuliers et professionnels,
- les types et quantités de déchets d'exploitation des navires et résidus de cargaison,
- les coordonnées des personnes chargées de la mise en œuvre et du suivi.

Un volet supplémentaire non imposé par les textes concernant la sensibilisation et l'information données aux utilisateurs du port a été ajouté pour bien marquer la volonté de la Ville de Martigues et de la SEMOVIM¹ de s'inscrire dans une démarche globale de qualité :

- Qualité environnementale, engagée depuis 2001 sur les ports dans le cadre de l'opération « Port Propre » initiée par le Conseil Régional PACA.
- Qualité de service avec la certification ISO 9001 (version 2000) depuis 2003.

Les ports de plaisance de Martigues gérés par la SEMOVIM représentent 4 sites pour une capacité d'environ 2000 places permanentes (1000 à terre et 900 à flots).

Deux autres zones portuaires sur Jonquières, sont gérées par le Club Nautique de Martigues (CNM) et par le Club de Voile de Martigues (CVM).

En saison estivale, du mois de juin au mois de septembre, 140 places supplémentaires sont proposées en mouillage léger sur la Côte Bleue, dans les ports temporaires des Laurons et des Tamaris.

L'activité dominante est bien évidemment la plaisance mais les ports de Martigues regroupent également une trentaine de chalutiers et environ 190 bateaux de petits et moyens gabarits pour la pêche côtière.

¹ Créée en 1983 par la Ville de Martigues, la SEMOVIM est une Société d'Economie Mixte d'Organisation et de Gestion des Equipements Touristiques de la Ville de Martigues. Elle a pour objet de procéder à l'étude et à tous les actes nécessaires à la réalisation d'activités concourant au développement touristique économique et de loisir de la Ville de Martigues. La SEMOVIM est chargée de l'exploitation des ports de Martigues.

2. Présentation de Port Maritima

Port Maritima est un port à sec. Depuis mai 2002, il accueille la capitainerie gérant l'ensemble des ports de plaisance de la commune de Martigues.

Depuis

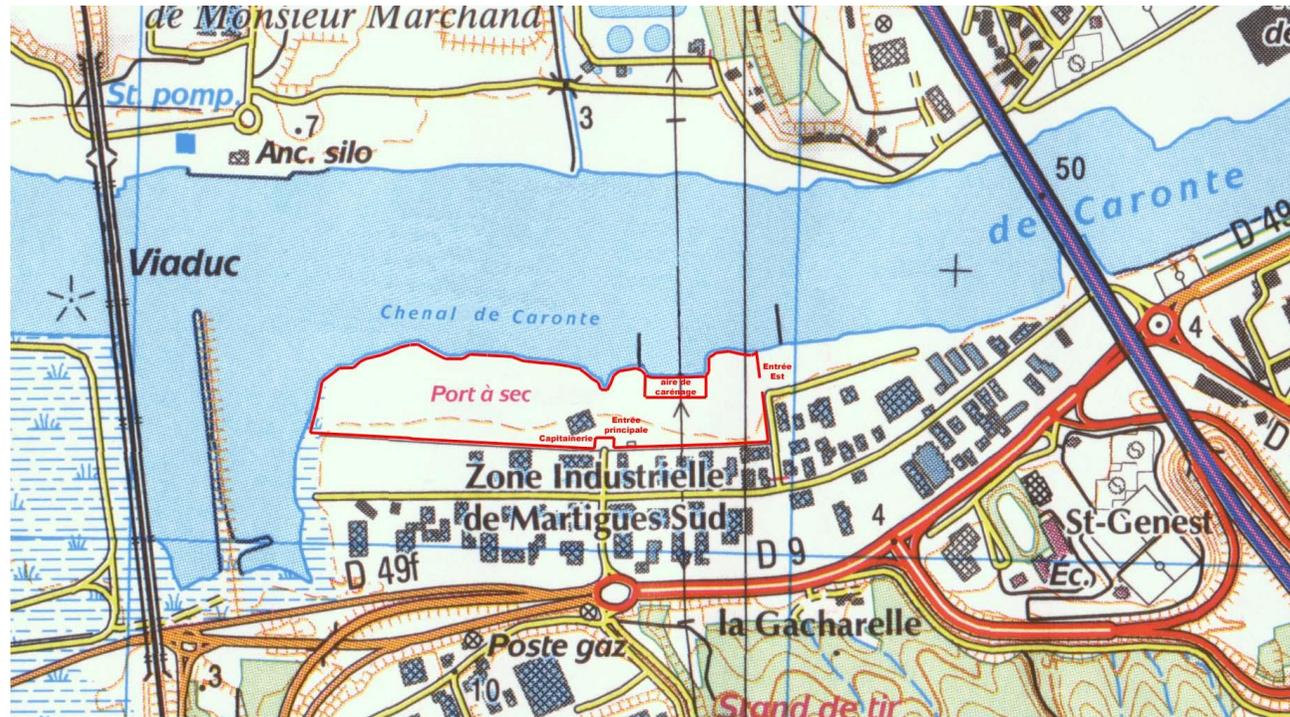
Par bail commercial (du 1er janvier 2002 pour une durée de 9 ans renouvelable par tacite reconduction) conclut entre la Semovim et la Ville de Martigues, la SEMOVIM exploite le site objet du présent plan de réception des déchets portuaires.



La gestion du port est assurée par la SEMOVIM qui a pour missions :

- le respect du règlement intérieur ;
- les manutentions des bateaux de plaisance (tirage, mise à l'eau,...) ;
- la gestion du stationnement sur bers ou sur remorques (230 unités).

La capacité du port à sec est de 800 à 1.000 places suivant la longueur des unités accueillies.



Localisation de Port Maritima et son aire de carénage

Une aire de carénage est présente sur le site de Port Maritima. Elle est accessible aux usagers des ports du centre-ville : Ferrières, l'Île et Jonquières.

L'aire de carénage comprend plusieurs éléments :

- Un terre-plein de 4.600 m² destiné au carénage, d'une capacité de 50 bateaux ayant une longueur maximale de 15m.
- Une mise à l'eau de 276 m² pour les petites embarcations.
- Une zone technique de 250 m² destinée au dessalage des bateaux.
- Une zone littorale de 4.630 m² destinée aux manœuvres des bateaux avant ou après déchargement.
- Un quai de 106 m de linéaire, permettant l'accostage temporaire des bateaux.

3. Les déchets d'exploitation et résidus de cargaison produits par les navires fréquentant habituellement le port

Le développement qui suit s'appuie sur la réalisation des deux études-diagnostic du bureau d'études BRL/Wertheimer (2005/2006) et du Cabinet Lassagne (2003), études qui ont permis de dégager les grands enseignements sur les déchets des ports.

Nous effectuerons ci-après une distinction entre :

- Le traitement des déchets liés à l'utilisation des bateaux dans le port de plaisance,
- et le traitement des résidus résultant de l'entretien et de la réparation des bateaux :
 1. collecte et évacuation des déchets solides volumineux ou dangereux : bois, batteries, filtres à huiles et à gas-oil, piles, fusées,...
 2. écoulement des eaux au niveau de l'aire de carénage,
 3. traitement des hydrocarbures, des eaux grises et des eaux noires

3.1. Les déchets solides

3.1.1. Les ordures ménagères

Port Maritima dispose d'un système de collecte de déchets solides efficace et cohérent d'un point de vue spatial.

La capacité de collecte du système est de l'ordre **de 1.030 m³, soit 1 m³ par bateau.**

Les déchets solides sont essentiellement constitués par des ordures ménagères, issues des cuisines et de la vie interne sur les bateaux : déchets alimentaires, emballages, plastiques, papiers,... Ils sont généralement stockés à bord en sac-poubelles.

Leur production est marquée par une forte saisonnalité. Les semaines de la période estivale voient ainsi une production d'ordures ménagères pouvant être **quatre fois** supérieures aux semaines hivernales.

Nature des déchets solides :

Restes de cuisine et repas

Déchets non recyclables (sacs plastiques)

Cartons, barquettes, briques alimentaires

Bouteilles plastiques

Boîtes de conserve

Bouteilles, pots

Piles

Revues, journaux, papiers.

} Emballages ménagers recyclables



Conteneur à ordures ménagères de 660l



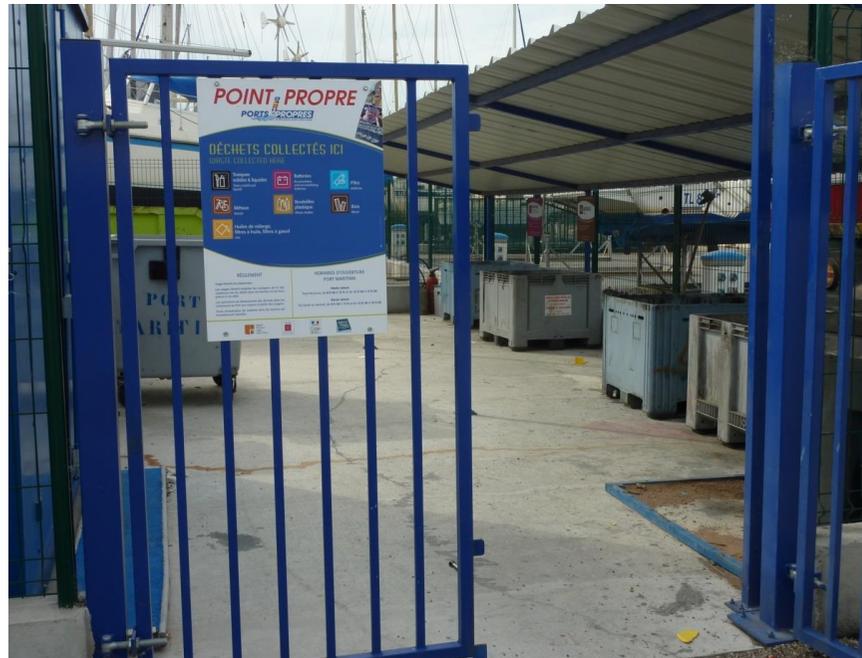
Conteneur à verre de 3M3



Conteur à emballages de 3m3

3.1.2. La maîtrise des déchets et résidus résultant de l'entretien et de la réparation des bateaux

Pour répondre aux besoins de traitement des résidus résultant de l'entretien et de la réparation des bateaux à Port Maritima, la SEMOVIM a engagé ces dernières années un programme d'équipement qui vise d'une part à améliorer les capacités de collecte de l'ensemble des déchets produits, et à prendre en compte les résidus spécifiques.



Site Point Propre sur Port Maritima

Les déchets liés à l'entretien et à la réparation des bateaux sont collectés avant enlèvement, dans une aire clôturée où les matériaux sont triés et déposés dans des bennes, des bacs ou des fûts rigoureusement signalés. Les opérations de déversement des déchets dans les conteneurs sont généralement effectuées par les usagers.

Les matériaux collectés sont : le bois, les métaux, les bouteilles en plastique, le verre, les batteries, les huiles de vidange, les filtres à huile et à gasoil, les chiffons souillés, les liquides et les solides toxiques.



Conteneur à bois



Conteneur à ferrailles



Armoire à produits dangereux



Dépôt des bouteilles de gaz et extincteurs usagés



Conteneur à métaux



Conteneur à batteries



Conteneur à filtres à huile et à récipients en plastique souillés

Les résidus liés au carénage des bateaux proviennent pour partie :

- des peintures « antifouling » ;
- des peintures vernis ;
- des résidus métalliques ;
- des résidus de structure des bateaux (bois, fibre de verre, plastique...) ;
- de matières organiques et minérales (coquillages, algues,...)

Tous ces constituants varient dans de très grandes proportions suivant les bateaux (constitution, âge, fréquence de carénage, état général...).

Les peintures « antifouling » utilisées pour la plaisance sont toutes aujourd'hui de compositions similaires : peintures à base de métaux tels que le cuivre souvent associé à du téflon, à des herbicides, à des fongicides et à des sels d'ammonium.

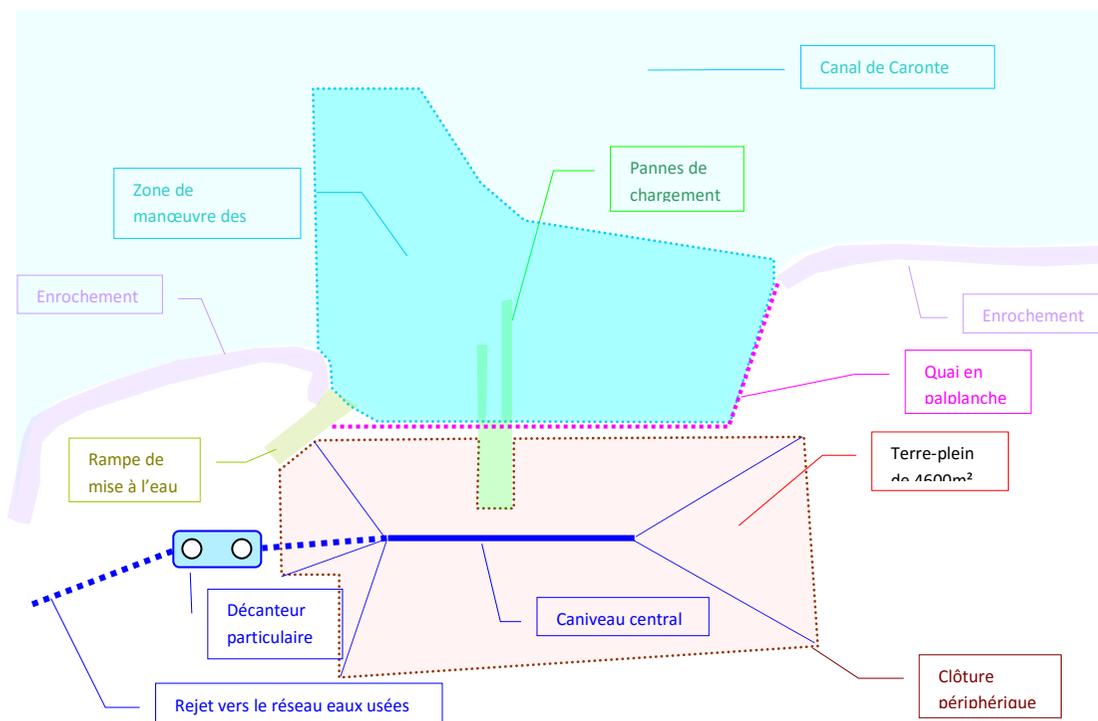
La quantification des résidus et principalement des macro-particules, dépend du nombre de bateaux carénés, de leur taille, de la fréquence de carénage,...

Sur la base de 400 carénages par an et d'un poids moyen de résidus de 4 kg par bateau, la quantité de résidus récupérée est estimée à 1.600kg par an, soit moins de 1m³.

3.2. Le traitement des eaux sales de l'aire de carénage

L'aire de carénage de Port Maritima est équipée d'une station de traitement des eaux sales liées aux travaux de carénage. Elle respecte les normes actuelles européennes.

Plan de masse de l'aire de carénage – Port Maritima



Source : Déclaration de l'aire de carénage au titre du Code de l'Environnement – Nov 2004

L'aire de carénage de Port Maritima est constituée des unités suivantes :

- Une surface de carénage et de stockage des bateaux de 5.000 m² isolée dans une enceinte fermée par des portails sécurisés (ouverture par carte magnétique).
- Un élévateur à bateau.
- Un réseau de récupération des eaux souillées issues des travaux de carénage.



Caniveau de récupération des eaux issues des travaux de carénage



Eaux usées issues des travaux de carénage

Une unité de traitement des eaux de ruissellement issues de l'aire de carénage. Il s'agit d'un décanteur particulaire destiné à piéger toutes les matières décantables dans les eaux de ruissellement : boues, sable, matières en suspension (MES), mais également les hydrocarbures. L'installation permet ainsi le captage du zinc, du plomb et des hydrocarbures fixés sur les matières en suspension. Cette unité de traitement a une capacité de 12 litres par seconde, soit le débit induit par une pluie d'occurrence semestrielle.



Décanteur particulaire des eaux issues des travaux de carénage

Deux cuves de stockage provisoire des boues : ces cuves permettent la vidange du décanteur particulaire, le séchage des boues et leur stockage provisoire.



Cuves de stockage des boues

Le décanteur particulaire assure trois fonctions :

- Le premier compartiment permet de piéger les matières lourdes et les flottants volumineux ;
- Le second compartiment est équipé d'une cellule lamellaire constituée d'un profil en PEHD. Il permet la décantation à courants croisés des particules fines et la séparation des hydrocarbures fines et les séparations des hydrocarbures libres ;
- L'obturation automatique interdisant tout rejet d'hydrocarbures en cas de déversement accidentel.

Le système de prétraitement des eaux de ruissellement prévoit la décantation des macro-particules dans un caniveau central du terre-plein.

Compte tenu des dimensions du caniveau central (50 m x 0,40 m), la quantité annuelle de macro-particules recueillie, représente une épaisseur d'environ 5cm.

- La surveillance visuelle du niveau de remplissage du caniveau est faite tous les mois.
- Le curage du caniveau est réalisé au moins une fois par an et systématiquement après la saison de carénage (fin Juin).
- Le curage fait l'objet d'un relevé (date, volume, poids) et les résidus sont éliminés par une filière adaptée au DIS.
- Dans le cadre de l'utilisation normale de l'aire de carénage, la SEMOVIM procède à des prélèvements d'effluent (en aval du décanteur particulaire) afin de garantir la conformité des rejets de carénage avec les contraintes imposées par l'exploitant du réseau d'assainissement.

3.3. Les eaux usées et les résidus liquides de fond de cale

L'aménagement du quai permet la vidange des eaux usées des bateaux avec rejet dans le réseau intercommunal d'assainissement. Compte tenu des volumes d'eaux usées aujourd'hui déversés en mer par les plaisanciers, les opérations de dépotage à quai ont un impact positif sur le milieu marin en général.



Buanderie de Port Maritima

Une pompe mobile permettant la vidange des eaux grises et des eaux noires des bateaux, est mise à la disposition des usagers par la SEMOVIM.



Matériel de récupération des eaux grises et des eaux noires

1. Le niveau de la cuve de 800 litres est contrôlé tous les mois.
2. La vidange est effectuée dans le réseau d'eaux usées en aval du décanteur particulier.



Station de pompage des eaux usées

Une cuve de récupération des huiles d'une capacité de 1.200 litres est présente à proximité de l'aire de carénage.



Cuve de 1.200 litres de récupération des huiles

Les opérations d'avitaillement, les manipulations intempestives autour des réservoirs de carburant, ou même les largages malheureux peuvent être à l'origine de mini pollutions accidentelles provoquées par ces rejets.

Dans un souci de protection de la qualité de ses eaux et du milieu, Port Maritima est doté de moyens de lutte, adaptés aux déversements les plus souvent rencontrés. Ces matériels immédiatement disponibles sur le quai, pour plus de rapidité et d'efficacité dans les interventions, se composent :

- de barrages d'hydrocarbures absorbants de différentes dimensions ;
- de produits buvards absorbants les hydrocarbures ;
- de produits de traitement de surface utilisés à partir d'un pulvérisateur ;
- de kits antipollution pour la protection des agents (1 combinaison, 1 masque de protection, 1 paire de sur-lunettes, 1 paire de bottes en PVC)

4. Capacité des installations de réception portuaires.

Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison produits par les navires fréquentant habituellement les ports.

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Déchets ménagers</p> <p>(déchets alimentaires et autres)</p>  <p>code déchets A</p>	<p>Déchets ménagers collectés de manière suffisante :</p> <p>☑ 10 conteneurs de collecte de 660 l sur Port Maritima, prenant en compte le dépôt des ordures ménagères</p> <p>Les besoins :</p> <p>En m3 = 6,6 m3</p> <p>En nombre de collecteurs : 10 unités</p>	<p>Collecte maximum possible</p> $\begin{array}{r} 3 \text{ jours} \\ * 52 \text{ semaines} \\ * 6,6 \text{ m3} \\ \hline = 1030 \text{ m3} \end{array}$ <hr/> <p>Collecte réelle Lorsque les chiffres sont connus</p> <p>= 1030 m3 /an</p> <hr/> <p>Évaluation des quantités prévisibles</p> $\begin{array}{r} = 1 \text{ m3 /bateau} \\ = 1030 \text{ m3 /an} \\ = 3 \text{ l /nuitée} \end{array}$ <hr/> <p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt</p> <p>☑ dépôt dans des sacs fermés</p> <p>☑ ne pas mettre de déchets toxiques ou dangereux</p> <p>☑ ne pas mettre de déchets collecter sélectivement par ailleurs</p> <p>☑ ne pas laisser de sacs à côté des conteneurs</p> <p>☑ signaler tout débordement</p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Nombre de collecteurs : 10 *contenance : 0,66 m3 = 6,6m3</p> <hr/> <p>Soit capacité totale = 6,6m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte :</p> <p>3 / semaine</p>	<p>Collecteur et transporteur : CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet – 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigue s.fr</p> <p>Centre de traitement du Vallon du Fou: CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet – 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Emballages recyclables</p> <p><i>(bac jaune)</i></p> <p>Type d'emballages à préciser :</p>  <p>code déchets B</p>	<p>Emballages recyclables collectés de manière suffisante :</p> <p><input type="checkbox"/> 1 point d'apports volontaires prenant en compte le dépôt des emballages recyclables</p> <p>Les besoins : 3 m3</p> <p>En nombre de collecteurs : 1 unité de 3 m3</p>	<p>Collecte maximum possible</p> $ \begin{array}{r} 26 \text{ semaines} \\ * \quad 3 \text{ m3} \\ \hline = 78 \text{ m3} \end{array} $	<p>Modalités de dépôt</p> <p><input type="checkbox"/> ne mettre que les types d'emballages indiqués</p> <p><input type="checkbox"/> ne pas mettre de déchets toxiques ou dangereux</p> <p><input type="checkbox"/> ne pas laisser de déchets à côté des conteneurs</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>Delta Recyclage Rue Jacques Vaucanson ZAC Ecopolis-Sud 13500- MARTIGUES Tél : 04-42-49-06-20 Fax : 04-42-49-06-21</p> <p>Agrément : Arrêté Préfectoral N° 19-2004A</p>
		<p>Collecte réelle</p> $= 30 \text{ m3 /an}$		
		<p>Évaluation des quantités prévisibles</p> $ \begin{array}{r} = 0,03 \text{ m3 /bateau} \\ = 30 \text{ m3 /an} \\ = 0,08 \text{ l /nuitée} \end{array} $	<p>Fréquence de la collecte :</p> <p>2 / mois</p>	
		<p>Tarification : prise en charge par le port</p>		

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Bois</p>  <p>code déchets C2</p>	<p>Le point de collecte du bois est situé à Port Maritima dans un conteneur spécifique de 7 m3</p>	<p>Collecte réelle</p> <p>= 21 à 25 m3 /an</p> <hr/> <p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> dépôt en vrac</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ne pas mettre de bois souillé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ne pas mettre de déchets toxiques ou dangereux</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> signaler tout débordement</p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Site 1 : Port Maritima</p> <p>Nombre de collecteurs : 1 *contenance : 7 m3 = 7 m3</p> <p>Soit capacité totale = 7 m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte :</p> <p>3 à 5/an</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>Delta Recyclage Rue Jacques Vaucanson ZAC Ecopolis-Sud 13500- MARTIGUES Tél : 04-42-49-06-20 Fax : 04-42-49-06-21</p> <p>Agrément : Arrêté Préfectoral N° 19-2004A</p> <p>Centre de traitement :</p> <p>Delta Recyclage Lieu-dit : Les Ségonnaux ZI Portuaire Arles Nord 13200 ARLES Tél : 04-90-52-09-10 Fax : 04-90-52-09-19</p> <p>Agrément : Arrêté Préfectoral N° 69-2003A</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Verre</p>  <p>code déchets C3</p>	<p>Verre collecté de manière suffisante</p> <p>☑ 1 point d'apports volontaires prenant en compte le dépôt du verre</p> <p>Les besoins : 3 m3</p> <p>En nombre de collecteurs : 1 unité de 3 m3</p>	<p>Collecte maximum possible</p> $\begin{array}{r} 3 \text{ an} \\ * \quad 9 \text{ m3} \\ \hline = 96 \text{ m3} \end{array}$	<p>Modalités de dépôt</p> <p>☑ dépôt en vrac, surtout pas de sacs fermés</p> <p>☑ ne mettre que du verre non souillé</p> <p>☑ ne pas mettre de déchets toxiques ou dangereux</p> <p>☑ ne pas laisser de déchets à côté des conteneurs</p> <p>☑ signaler tout débordement</p> <p>Capacité des installations</p> <p>Nombre de collecteurs : 1 * contenance : 3 m3 = 3 m3</p> <p>Soit capacité totale = 3 m3</p> <p>Fréquence de la collecte :</p> <p>3 collectes dans l'année</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>Delta Recyclage Rue Jacques Vaucanson ZAC Ecopolis-Sud 13500- MARTIGUES Tél : 04-42-49-06-20 Fax : 04-42-49-06-21</p> <p>Agrément : Arrêté Préfectoral N° 19-2004A</p> <p>Centre de traitement de Saint-Martin de Crau :</p> <p>Delta Recyclage Etablissement secondaire rattaché à l'Etablissement d'Arles: Lieu-dit : Les Ségonnaux ZI Portuaire Arles Nord 13200 ARLES Tél : 04-90-52-09-10 Fax : 04-90-52-09-19</p> <p>Agrément : Arrêté Préfectoral N° 238/81-2001A</p>
		<p>Collecte réelle</p> $= 0,836 \text{ m3 /an}$ <p>Soit 2.090 kg</p>		
		<p>Évaluation des quantités prévisibles</p> $= 2 \text{ kg /bateau}$ $= 0,836 \text{ m3 /an}$		
		<p>Tarification : prise en charge par le port</p>		

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Plastiques</p>  <p>code déchets C4</p>	<p>Le point de collecte des plastiques est situé à la déchèterie de Croix-Sainte dans une caisse à déchets spécifique.</p>	<p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt</p> <ul style="list-style-type: none"> ☑ <i>dépôt en vrac, surtout pas de sacs fermés</i> ☑ <i>ne mettre que les types de plastiques acceptés</i> ☑ <i>ne pas mettre de déchets toxiques ou dangereux</i> ☑ <i>ne pas laisser de déchets à côté des conteneurs</i> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Site 1 : déchèterie de Croix-Sainte</p> <p>Nombre de collecteurs : 1 * contenance : 7 m3 = 7 m3</p> <p>Soit capacité totale = 7 m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : permanente</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet – 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p> <p>Centre de traitement : déchèterie de Croix-Sainte :</p> <p>CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Batteries usagées</p>  <p>code déchets X1</p>	<p>Batteries usagées non collectées sur les ports de Ferrières et de l'Île : <i>le point de collecte est situé à Port Maritima dans un bac étanche en plastique spécifique de 550 l.</i></p>	<p>Collecte réelle :</p> <p>= Quantité négligeable /an</p> <hr/> <p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> dépôt en vrac</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ne mettre que des batteries usagées</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ne pas déposer de batteries à côté du bac</p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Site 1 : Port Maritima</p> <p>Nombre de collecteurs : 1 *contenance : 550 l = 550 l</p> <hr/> <p>Soit capacité totale = 0,55 m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : à la demande</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>SERMAP - ALPHACHIM 17, Avenue Lascos ZAC Ecolis-Sud 13500- MARTIGUES Tél : 04-42-07-05-60 Fax : 04-42-81-81-82 Courriel : contact@ganaye-environnement.com</p> <p>Centre de traitement</p> <p>SPUR Environnement Montée des Pins CS 50057 13655 ROGNAC CEDEX Tél : 04-42-87-74-00 Fax : 04-42-87-82-59 Courriel : spurenv@sarpindustries.fr</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Filtres à huile et à gasoil</p>  <p>code déchets X3</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Filtres à huile et à gasoil non collectés sur les ports de Ferrières et de l'Île : <i>le point de collecte est situé à Port Maritima dans un fût de 200 l spécifique.</i></p>	<p>Collecte réelle</p> <p>= 170 à 200 kg /an</p> <hr/> <p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> dépôt en vrac</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ne mettre que des filtres</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> signaler tout problème</p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Site 1 : Port Maritima</p> <p>Nombre de collecteurs : 1 *contenance : 200 l = 200 l</p> <p>Soit capacité totale = 0,2 m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : à la demande</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>SERMAP - ALPHACHIM 17, Avenue Lascos ZAC Ecopolis-Sud 13500- MARTIGUES Tél : 04-42-07-05-60 Fax : 04-42-81-81-82 Courriel : contact@ganaye-environnement.com</p> <p>Centre de traitement</p> <p>SPUR Environnement Montée des Pins CS 50057 13655 ROGNAC CEDEX Tél : 04-42-87-74-00 Fax : 04-42-87-82-59 Courriel : spurenv@sarpindustries.fr</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
Plastiques et emballages souillés  code déchets X4	Plastiques et emballages souillés non collectés sur les ports de Ferrières et de l'île : <i>le point de collecte est situé à Port Maritima dans un conteneur de 550 l spécifique.</i>	Collecte réelle = 350 kg /an	Modalités de dépôt <input type="checkbox"/> <i>dépôt en vrac</i> <input type="checkbox"/> <i>signaler tout débordement</i> Capacité des installations Site 1 : Port Maritima Nombre de collecteurs : 1 * contenance : 550 l = 550 l Soit capacité totale = 0,55 m3 Fréquence de la collecte : à la demande	Collecteur et transporteur : SERMAP - ALPHACHIM 17, Avenue Lascos ZAC Ecopolis-Sud 13500- MARTIGUES Tél : 04-42-07-05-60 Fax : 04-42-81-81-82 Courriel : contact@ganaye-environnement.com Centre de traitement SPUR Environnement Montée des Pins CS 50057 13655 ROGNAC CEDEX Tél : 04-42-87-74-00 Fax : 04-42-87-82-59 Courriel : spurenv@sarpindustries.fr

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Cartons et Bois souillés</p>  <p>code déchets X5</p>	<p>Les cartons et bois souillés sont récupérés en tant qu'ordures ménagères dans les conteneurs de Port Maritima.</p>	<p>Quantité collectée non connue.</p> <hr/> <p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt</p> <p><input type="checkbox"/> dépôt en vrac</p> <p><input type="checkbox"/> signaler tout débordement</p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Site 1 : Port Maritima</p> <p>Nombre de collecteurs : 10 *contenance : 0,66 m3 = 6,6 m3</p> <hr/> <p>Soit capacité totale = 6,6 m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte :</p> <p>3 / semaine</p>	<p>Collecteur et transporteur : CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p> <p>Centre de traitement du Vallon du Fou : CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Chiffons souillés ou gras</p>  <p>code déchets X6</p>	<p>Le point de collecte des chiffons souillés ou gras est situé à Port Maritima, dans un fût de 200 l spécifique aux filtres à huile et à gasoil. Les chiffons sont triés par la suite.</p>	<p>Collecte réelle</p> <p>= 400 kg /an</p> <hr/> <p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>dépôt en vrac</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>signaler tout débordement</i></p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Site 1 : Port Maritima</p> <p>Nombre de collecteurs : 1 *contenance : 200 l = 0,2 m3</p> <p>Soit capacité totale = 0,2 m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : à la demande</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>SERMAP - ALPHACHIM 17, Avenue Lascos ZAC Ecopolis-Sud 13500- MARTIGUES Tél : 04-42-07-05-60 Fax : 04-42-81-81-82 Courriel : contact@ganaye-environnement.com</p> <p>Centre de traitement</p> <p>SPUR Environnement Montée des Pins CS 50057 13655 ROGNAC CEDEX Tél : 04-42-87-74-00 Fax : 04-42-87-82-59 Courriel : spurenv@sarpindustries.fr</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Déchets organiques issus du carénage</p> <p>(algues, coquillages...)</p>  <p>code déchets</p> <p>X7</p>	<p><i>Le point de collecte des déchets organiques issus du carénage est situé à Port Maritima dans un conteneur spécifique de 15 m3.</i></p>	<p>Collecte réelle</p> <p>= 30 m3 /an</p> <hr/> <p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt</p> <p><input type="checkbox"/> dépôt en vrac</p> <p><input type="checkbox"/> signaler tout débordement</p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Site 1 : Port Maritima</p> <p>Nombre de collecteurs : 1 * contenance : 15 m3 = 15 m3</p> <p>Soit capacité totale = 15 m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte :</p> <p>2 / an</p>	<p>Collecteur et transporteur : CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p> <p>Centre de traitement du Vallon du Fou : CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Filets de pêche</p>  <p>code déchets D1</p>	<p>Filets de pêche considérés en tant qu'encombrants et collectés à la demande</p> <p>Transport et traitement selon des procédures particulières, en raison du risque d'endommagement des mécanismes de compactage.</p>	<p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt :</p> <p>En vrac sur les quais ou apport en déchèteries</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : à la demande</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p> <p>Centre de traitement du Vallon du Fou :</p> <p>CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Casiers</p>  <p>code déchets D2</p>	<p>Casiers considérés en tant qu'encombrants collectés à la demande.</p>	<p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt :</p> <p>En vrac sur les quais ou apport en déchèteries</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : à la demande</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p> <p>Centre de traitement du Vallon du Fou :</p> <p>CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Cordages</p>  <p>code déchets D3</p>	<p>Cordages considérés en tant qu'encombrants collectés à la demande.</p> <p>Transport et traitement selon des procédures particulières, en raison du risque d'endommagement des mécanismes de compactage.</p>	<p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt :</p> <p>En vrac sur les quais ou apport en déchèteries</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : à la demande</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p> <p>Centre de traitement du Vallon du Fou :</p> <p>CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Flotteurs</p>  <p>code déchets D4</p>	<p>Flotteurs considérés en tant qu'encombrants collectés à la demande</p>	<p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt :</p> <p>En vrac sur les quais ou apport en déchèteries</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : à la demande</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p> <p>Centre de traitement du Vallon du Fou :</p> <p>CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Huiles usagées de vidange</p>  <p>code déchets E1</p>	<p>Le point de collecte des huiles usagées de vidange est situé à Port Maritima, dans une cuve de récupération des huiles, d'une capacité de 1.200 litres.</p>	<p>Collecte réelle</p> <p>= 4.000 l /an</p> <hr/> <p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt</p> <p><input type="checkbox"/> ne pas verser à côté</p> <p><input type="checkbox"/> signaler tout problème</p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Site 1 : Port Maritima</p> <p>Nombre de collecteurs : 1 * contenance : 1,2 m3 = 1,2 m3</p> <p>Soit capacité totale = 1,2m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : à la demande</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>SEVIA 580, Montée des Pins 13340 ROGNAC Tél : 04-42-02-09-20 Fax : 04-42-75-29-40</p> <p>Centre de traitement</p> <p>SEVIA 580, Montée des Pins 13340 ROGNAC Tél : 04-42-02-09-20 Fax : 04-42-75-29-40</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Eaux de fonds de cale</p>  <p>code déchets E2</p>	<p>Une station de récupération des eaux de ruissellement et de fonds de cale est installée à Port Maritima.</p> <p>Le système de prétraitement des eaux usées prévoit la décantation des macro-particules dans le caniveau central du terre-plein de Port Maritima.</p> <p>Compte tenu des dimensions du caniveau central (50 m x 0,40 m), la quantité annuelle de macro-particules représente une épaisseur d'environ 5cm.</p> <ul style="list-style-type: none"> → La surveillance visuelle du niveau de remplissage du caniveau est faite tous les mois. → Le curage du caniveau est réalisé au moins une fois par an et systématiquement après la saison de carénage (fin Juin). → Le curage fait l'objet d'un relevé (date, volume, poids) et les résidus sont éliminés par une filière adaptée au DIS. → Dans le cadre de l'utilisation normale de l'aire de carénage, la SEMOVIM procède à des prélèvements d'effluent (en aval du décanteur particulaire) afin de garantir la conformité des rejets de carénage avec les contraintes imposées par l'exploitant du réseau d'assainissement. 	<p>Collecte réelle : sur la base de 400 carénages par an et d'un poids moyen de résidus de 4 kg par bateau, la quantité de résidus récupérée dans le caniveau central du terre-plein est estimée à 1.600kg par an, soit moins de 1m³.</p> <hr/> <p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pompe permettant la vidange</p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Site 1 : Port Maritima</p> <p>Nombre de collecteurs : 1 *contenance : 50 m X 0,40 m</p> <p>Soit capacité totale = 1m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte :</p> <p>1 / an au moins (fin juin)</p>	<p>Caniveau de décantation relié après traitement au réseau d'assainissement.</p> <p>Collecteur CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : reasce.technique@paysdemartigues.fr</p> <hr/> <p>Centre de traitement Station d'épuration de Martigues Régie des Eaux et Assainissement (REA) Avenue Urdy Milou BP 90007 13691 MARTIGUES CEDEX Tél : 04-42-44-39-39 Fax : 04-42-49-20-25</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Eaux noires (eaux des toilettes)</p>  <p>code déchets E3</p>	<p>Une <i>station de pompage</i> des eaux noires est située à <i>Port Maritima</i>.</p>	<p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt</p> <p>Pompe permettant la vidange</p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Site 1 : Port Maritima</p> <p>Nombre de collecteurs : 1</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : permanente</p>	<p>Cuve de rétention reliée directement au réseau d'assainissement</p> <p>Collecteur CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p> <hr/> <p>Centre de traitement Station d'épuration de Martigues Régie des Eaux et Assainissement (REA) Avenue Urdy Milou BP 90007 13691 MARTIGUES CEDEX Tél : 04-42-44-39-39 Fax : 04-42-49-20-25</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Eaux grises (douche et vaisselle)</p>  <p>code déchets E4</p>	<p>Une station de pompage des eaux grises est implantée à Port Maritima.</p>	<p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt</p> <p>Borne permettant la vidange</p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Site 1 : Port Maritima</p> <p>Nombre de collecteurs : 1</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : permanente</p>	<p>Cuve de rétention reliée directement au réseau d'assainissement</p> <p>Collecteur CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigues.fr</p> <hr/> <p>Centre de traitement Station d'épuration de Martigues Régie des Eaux et Assainissement (REA) Avenue Urdy Milou BP 90007 13691 MARTIGUES CEDEX Tél : 04-42-44-39-39 Fax : 04-42-49-20-25</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Métaux</p>  <p>code déchets F1</p>	<p><i>Le point de collecte des métaux est situé à Port Maritima, dans une caisse à déchets spécifique de 7m3.</i></p>	<p>Collecte réelle</p> <p>= 14 m3 /an</p> <hr/> <p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> dépôt en vrac</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> signaler tout débordement</p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Site 1 : Port Maritima</p> <p>Nombre de collecteurs : 1 *contenance : 7 m3 = 7 m3</p> <p>Soit capacité totale = 7 m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : à la demande</p>	<p>Collecteur et transporteur</p> <p>MUNOZ Récupération Industrielle ZAC des Etangs Avenue de la Saladelle 13920 SAINT-MITRE LES REMPARTS Tel : 04-42-49-93-49 Fax : 04-42-49-93-71</p> <p>Centre de traitement</p> <p>MUNOZ Récupération Industrielle ZAC des Etangs Avenue de la Saladelle 13920 SAINT-MITRE LES REMPARTS Tel : 04-42-49-93-49 Fax : 04-42-49-93-71</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Encombrants</p>  <p>code déchets F2</p>	Encombrants collectés à la demande	Tarification : prise en charge par le port	<p>Modalités de dépôt</p> <p>☑ <i>dépôt en vrac</i></p> <p>☑ <i>signaler tout débordement</i></p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : à la demande</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigue s.fr</p> <p>Centre de traitement du Vallon du Fou :</p> <p>CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigue s.fr</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Textiles usés (voiles, tauds, cagnards)</p>  <p>code déchets F3</p>	<p>Les voiles et les textiles usés peuvent être considérées comme des encombrants collectés à la demande à Port Maritima.</p> <p><i>En général, les voiles usagées sont récupérées par les fournisseurs ou les shipchandlers.</i></p>	<p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt</p> <p><input type="checkbox"/> <i>dépôt en vrac</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>signaler tout débordement</i></p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : à la demande</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigue s.fr</p> <p>Centre de traitement du Vallon du Fou :</p> <p>CAPM – Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Service Collecte – Traitement-Propreté Urbaine Avenue Charles Moulet 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 Fax : 04-42-49-98-47 Courriel : rea-sce.technique@paysdemartigue s.fr</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Pots de peinture</p> 	<p><i>Le point de collecte des pots de peinture vides ou usagés est situé à Port Maritima, dans un conteneur de 550 l spécifique.</i></p>	<p>Collecte réelle = 1 tonne /an</p> <hr/> <p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt <input type="checkbox"/> <i>dépôt en vrac</i> <input type="checkbox"/> <i>signaler tout débordement</i></p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Site 1 : Port Maritima Nombre de collecteurs : 1 *contenance : 550 l = 0,55 m3</p> <p>Soit capacité totale = 0,55 m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : à la demande</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>SERMAP - ALPHACHIM 17, Avenue Lascos ZAC Ecopolis-Sud 13500- MARTIGUES Tél : 04-42-07-05-60 Fax : 04-42-81-81-82 Courriel : contact@ganaye-environnement.com</p> <p>Centre de traitement</p> <p>SPUR Environnement Montée des Pins CS 50057 13655 ROGNAC CEDEX Tél : 04-42-87-74-00 Fax : 04-42-87-82-59 Courriel : spurenv@sarpindustries.fr</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
Produits dangereux Et toxiques 	<p><i>Le point de collecte des produits dangereux et toxique est situé à Port Maritima, dans une armoire pour Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).</i></p> <p><i>Les produits et objets collectés sont : les solvants, le gasoil contaminé, le white spirit, Les bouteilles de gaz et les extincteurs hors d'usage.</i></p>	<p>Collecte potentielle = 7 m3 /an</p> <hr/> <p>Tarification : prise en charge par le port</p>	<p>Modalités de dépôt : dans une armoire spécifique fermée à clé.</p> <hr/> <p>Capacité des installations</p> <p>Site 1 : Port Maritima Nombre de collecteurs : 1 *contenance : 7 m3 = 7 m3</p> <p>Soit capacité totale = 7 m3</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : à la demande</p>	<p>Collecteur et transporteur :</p> <p>SERMAP - ALPHACHIM 17, Avenue Lascos ZAC Ecopolis-Sud 13500- MARTIGUES Tél : 04-42-07-05-60 Fax : 04-42-81-81-82 Courriel : contact@ganaye-environnement.com</p> <p>Centre de traitement</p> <p>SPUR Environnement Montée des Pins CS 50057 13655 ROGNAC CEDEX Tél : 04-42-87-74-00 Fax : 04-42-87-82-59 Courriel : spurenv@sarpindustries.fr</p>

	<u>Évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires</u>	<u>Quantités de déchets d'exploitation des navires et de résidus de cargaison reçus et traités</u>	<u>Type et capacité des installations de réception portuaires</u>	<u>Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison</u>
Déchets à traiter	Évaluation des besoins	Quantités traitables	Modalités de dépôt et de collecte	Entreprises chargées de la collecte et du traitement
<p>Engins pyrotechniques</p>  <p>code déchets</p>	<p>Engins pyrotechniques non collectés sur les ports de Ferrières et de l'Île, <i>ni sur Port Maritima.</i></p>		<p>Modalités de dépôt <input type="checkbox"/> pas de dépôt direct, à apporter chez les fournisseurs</p> <hr/> <p>Capacité des installations : néant</p> <hr/> <p>Fréquence de la collecte : néant</p>	<p>Collecteurs : les shipchandlers</p>

5. DESCRIPTION DU SYSTEME DE TARIFICATION

Le coût de la gestion des déchets est inclus dans la tarification portuaire.

Toutefois, lorsqu'une pollution accidentelle est constatée, que son auteur est identifié, les coûts liés à l'intervention (mobilisation du personnel, déploiement de matériels) sont facturés au plaisancier selon un tarif voté chaque année en Conseil Portuaire (SEMOVIM).

6. INFORMATION DES USAGERS

Plusieurs vecteurs de communication sur les équipements de collecte de déchets sont utilisés pour sensibiliser les usagers :

- Utilisation des supports de communication du port (lettres d'information).
- Affichage sur les points de collecte (identification des déchets traités, capacités de collecte, consignes d'usage et de sécurité, filières de valorisation).
- Les ports de Martigues vont disposer prochainement d'une signalétique adaptée et uniformisée aux ports méditerranéens dans le cadre de l'opération Port Propre.

L'opération Port Propre comprend un volet formation des personnels à la gestion environnementale avec pour objectif de désigner dans chaque port adhérent à la démarche des « référents » environnementaux capables de communiquer et d'informer les usagers sur les installations portuaires.

7. PROCEDURES DE SIGNALEMENT DES INSUFFISANCES CONSTATEES DANS LES INSTALLATIONS DE RECEPTION PORTUAIRES

Les insuffisances, les dysfonctionnements des installations de réception portuaires des déchets ou les difficultés rencontrées avec les entreprises chargées de la collecte des déchets, peuvent être signalées à tout moment au personnel de la capitainerie de Port Maritima à Ecopolis-Sud, présent sept jours sur sept, toute l'année.

Tél : 04-42-07-00-00 ou Fax : 04-42-07-29-54

L'exploitant des ports s'efforcera d'apporter une réponse écrite à l'ensemble des réclamations dans un délai maximum d'un mois.

L'ensemble de ces insuffisances sera mis à l'ordre du jour lors des réunions prévues dans le cadre de la concertation permanente.

Un registre numéroté est mis à la disposition des usagers du port. Le directeur du port s'efforcera d'apporter une réponse écrite à l'ensemble des réclamations dans un délai maximum d'un mois.

L'ensemble de ces insuffisances seront mises à l'ordre du jour lors des réunions prévues dans le cadre de la concertation permanente.

Note : il importe de consigner par écrit l'ensemble des signalements d'insuffisance des usagers du port. En effet, ils doivent être transmis tous les ans par l'Etat à la Commission européenne.

8. LES PERSONNES CHARGEES DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DU PLAN

Le Directeur de la SEMOVIM

Direction /Siège Administratif : SEMOVIM – BP 20 218 – 13698 MARTIGUES CEDEX ou le Bateau Blanc Bat D – 2^{ème} étage - 13500 MARTIGUES

Tel : 04-42-41-39-39 – Fax : 04-42-41-39-30 Email : siege@semovim-martigues.com

Le Maître des Ports et les personnels d'exploitation de la SEMOVIM

PORT MARITIMA – Ecopolis-Sud - Rue Frédéric Sauvage - 13500 MARTIGUES

Tel : 04-42-07-00-00 - Fax : 04-42-07-29-54 Email : port.maritima@semovim-martigues.com

Le Responsable du Service de la Collecte du Traitement des Ordures Ménagères et de la Propreté Urbaine

Direction des Régies et de la Collecte des Déchets – Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (CAPM).

Avenue Charles Moulet – 13500 MARTIGUES Tél : 04-42-13-25-60 – Fax : 04-42-49-98-47

9. Plan de situation des installations de réception des déchets sur Port Maritima

POINT PROPRE

PORTS PROPRES

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DÉCHETS COLLECTÉS ICI

WASTE COLLECTED HERE

Toxiques solides & liquides
Toxic (solid and liquid)

Batteries
Accumulators and accumulating batteries

Piles
Batteries

Métaux
Metals

Bouteilles plastique
Plastic bottles

Bois
Wood

Huiles de vidange, filtres à huile, filtres à gasoil
Oils

RÈGLEMENT

Usage réservé aux plaisanciers.

Les usagers doivent respecter les consignes de tri des matériaux lors du dépôt dans les bennes ou les bacs prévus à cet effet.

Les opérations de déversement des déchets dans les conteneurs se font aux risques et périls des usagers.

Toute récupération de matériel dans les bennes est formellement interdite.

HORAIRES D'OUVERTURE PORT MARITIMA

Haute saison
Tous les jours, de **8 h 30 à 12 h** et de **13 h 30 à 17 h 30**

Basse saison
Du lundi au samedi, de **8 h 30 à 12 h** et de **13 h 30 à 16 h 30**

Port Maritima

Port à sec de Martigues

Chenal de Caronte

Équipements et services portuaires

Equipments and services

Aire de carénage
Shipyard

Tri sélectif
(verres, emballages, journaux, bouteilles plastique)
Waste sorting

Collecte mobile des eaux usées
Mobile sewage pump

Collecte mobile des eaux noires
Mobile sewage pump

Capitainerie
Port authority

Sanitaires
Restroom and toilet facilities

Déchets collectés sur le Point Propre

Waste collected

Toxiques solides & liquides
Toxic (solid and liquid)

Bouteilles plastique
Plastic bottles

Piles
Batteries

Batteries
Accumulators and accumulating batteries

Métaux
Metals

Bois
Wood

Huiles de vidange, filtres à huile & filtres à gasoil
Oils

10. Procédure de consultation permanente

Des réunions ont lieu au moins une fois par an entre les utilisateurs des installations de réception des déchets, l'exploitant du port et les entreprises qui participent à la collecte et au traitement des déchets pour analyser les éventuelles insuffisances constatées, ainsi que les améliorations à apporter et les modifications prises ou à apporter dans les procédures ou les installations.

Le présent plan est revu tous les trois ans, et évolue en fonction des événements suivants :

- correction des dysfonctionnements pour l'amélioration de la collecte ou du traitement des déchets ;
- mise en service de nouvelles infrastructures ;
- évolution de la fréquentation du port générant de nouveaux types ou une augmentation du volume de déchets.

Une mise à jour de ce plan est effectuée au minimum tous les trois ans.

La consultation des usagers du port est réalisée par l'intermédiaire de la consultation du Conseil Portuaire.

L'autorité portuaire pourra adopter le plan sous la forme d'un arrêté municipal.

Année	Elaboration ou révision du plan	Signalement des insuffisances	Consultation des usagers	Adoption par l'autorité portuaire	Mesures prises	Projets à venir
2015	Date :	Nombre de signalements :	Date :	Date : Numéro d'arrêté :	Court descriptif :	Court descriptif :
2016	Sans objet	Nombre de signalements :	Date :	Sans objet	Court descriptif :	Court descriptif :
2017	Sans objet	Nombre de signalements :	Date :	Sans objet	Court descriptif :	Court descriptif :
2018	Date :	Nombre de signalements :	Date :	Date : Numéro d'arrêté :	Court descriptif :	Court descriptif :
2019						

11. Signalement des insuffisances constatées dans les installations de réception

Coordonnées du service à contacter pour signaler les dysfonctionnements liés à la collecte des déchets		Le Maître des Ports de la SEMOVIM PORT MARITIMA – Ecopolis-Sud - Rue Frédéric Sauvage - 13500 MARTIGUES Tel : 04-42-07-00-00 - Fax : 04-42-07-29-54 Email : port.maritima@semovim-martigues.com			
n°	Problèmes constatés	Information sur l'utilisateur	Réponse du gestionnaire	Information sur le responsable	Traitement en réunion de consultation
1	Date : Descriptif du problème :	Nom : Adresse N° d'emplacement Immatriculation du bateau : Signature :	Date : Réponses et mesures prises :	Nom : Fonction du responsable : Signature	Date : Réponses et mesures prises :

N°	Problèmes constatés	Informations sur l'utilisateur	Réponse du gestionnaire	Information sur le Responsable	Traitement en réunion de consultation
2	Date : Descriptif du problème :	Nom : Adresse N° d'emplacement Immatriculation du bateau : Signature :	Date : Réponses et mesures prises :	Nom : Fonction du responsable : Signature	Date : Réponses et mesures prises :
N°	Problèmes constatés	Informations sur l'utilisateur	Réponse du gestionnaire	Information sur le Responsable	Traitement en réunion de consultation
3	Date : Descriptif du problème :	Nom : Adresse N° d'emplacement Immatriculation du bateau : Signature :	Date : Réponses et mesures prises :	Nom : Fonction du responsable : Signature	Date : Réponses et mesures prises :

N°	Problèmes constatés	Informations sur l'utilisateur	Réponse du gestionnaire	Information sur le Responsable	Traitement en réunion de consultation
4	Date : Descriptif du problème :	Nom : Adresse N° d'emplacement Immatriculation du bateau : Signature :	Date : Réponses et mesures prises :	Nom : Fonction du responsable : Signature	Date : Réponses et mesures prises :
N°	Problèmes constatés	Informations sur l'utilisateur	Réponse du gestionnaire	Information sur le Responsable	Traitement en réunion de consultation
5	Date : Descriptif du problème :	Nom : Adresse N° d'emplacement Immatriculation du bateau : Signature :	Date : Réponses et mesures prises :	Nom : Fonction du responsable : Signature	Date : Réponses et mesures prises :

N°	Problèmes constatés	Informations sur l'utilisateur	Réponse du gestionnaire	Information sur le Responsable	Traitement en réunion de consultation
6	Date : Descriptif du problème :	Nom : Adresse N° d'emplacement Immatriculation du bateau : Signature :	Date : Réponses et mesures prises :	Nom : Fonction du responsable : Signature	Date : Réponses et mesures prises :
N°	Problèmes constatés	Informations sur l'utilisateur	Réponse du gestionnaire	Information sur le Responsable	Traitement en réunion de consultation
7	Date : Descriptif du problème :	Nom : Adresse N° d'emplacement Immatriculation du bateau : Signature :	Date : Réponses et mesures prises :	Nom : Fonction du responsable : Signature	Date : Réponses et mesures prises :

N°	Problèmes constatés	Informations sur l'utilisateur	Réponse du gestionnaire	Information sur le Responsable	Traitement en réunion de consultation
8	<p>Date :</p> <p>Descriptif du problème :</p>	<p>Nom :</p> <p>Adresse</p> <p>N° d'emplacement</p> <p>Immatriculation du bateau :</p> <p>Signature :</p>	<p>Date :</p> <p>Réponses et mesures prises :</p>	<p>Nom :</p> <p>Fonction du responsable :</p> <p>Signature</p>	<p>Date :</p> <p>Réponses et mesures prises :</p>
N°	Problèmes constatés	Informations sur l'utilisateur	Réponse du gestionnaire	Information sur le Responsable	Traitement en réunion de consultation
9	<p>Date :</p> <p>Descriptif du problème :</p>	<p>Nom :</p> <p>Adresse</p> <p>N° d'emplacement</p> <p>Immatriculation du bateau :</p> <p>Signature :</p>	<p>Date :</p> <p>Réponses et mesures prises :</p>	<p>Nom :</p> <p>Fonction du responsable :</p> <p>Signature</p>	<p>Date :</p> <p>Réponses et mesures prises :</p>

N°	Problèmes constatés	Informations sur l'utilisateur	Réponse du gestionnaire	Information sur le Responsable	Traitement en réunion de consultation
10	<p>Date :</p> <p>Descriptif du problème :</p>	<p>Nom :</p> <p>Adresse</p> <p>N° d'emplacement</p> <p>Immatriculation du bateau :</p> <p>Signature :</p>	<p>Date :</p> <p>Réponses et mesures prises :</p>	<p>Nom :</p> <p>Fonction du responsable :</p> <p>Signature</p>	<p>Date :</p> <p>Réponses et mesures prises :</p>